

L'École française de Saskatoon

Code de Conduite

Mission

**“Excellence, coopération, partenariat, diversité:
les fondements d’un programme de français enrichi
dans une ambiance valorisante et sécuritaire.**

La mission de l'École française de Saskatoon est d'offrir un programme de français enrichi qui allie l'**excellence** académique à une aptitude bilingue. Un encadrement solide et chaleureux dans la langue française, en **partenariat** avec la communauté, expose les élèves aux cultures francophones.

Dans l'accueil d'une clientèle de toute identité religieuse et linguistique, l'École française de Saskatoon valorise la **diversité** et vise le développement intégral et l'épanouissement de l'individu. Respect et sécurité, assurés par la **coopération** de tous, sont le droit et la responsabilité de tout intervenant.



“L’enfant n’est pas un vase qu’on emplit, mais une flamme qu’on allume.”

Charte de

droits et responsabilités

Encouragement
Excellente
Positif
Amicale
Sécuritaire
Juste
Bienveillant
Dynamique
Inclusif
Discipliné
Stimulante



Coopératif
Respectueuse
Indulgent
Sensible
Honnête
Polie
Tolérante
Attentive
Dévouée
Discipliné
Attentionnée

Ce milieu sécuritaire et positif appuyé par la Charte des droits et responsabilités est la base du développement, affectif, intellectuel physique et spirituel de nos élèves. Les parents, les élèves et le personnel devraient collaborer dans la modélisation et le renforcement de la Charte des droits et responsabilités.

Nous croyons :

- ❖ À la gentillesse
- ❖ Au respect
- ❖ À l'apprentissage
- ❖ À la sécurité

Pour que nous puissions vivre en communauté à l'École française de Saskatoon.

Logo

L'École française de Saskatoon a créé un nouveau logo pendant l'année scolaire 2000-2001 grâce à la collaboration des élèves, des parents, du personnel et de l'artiste en résidence, Gary Natomagan. Excellence, Coopération, Diversité et Partenariat regroupent en 4 volets les valeurs déclarées dans notre mission. Les livres, les certificats et le ballon représentent l'excellence qui s'étend non seulement à la compétence scolaire et aux sports, mais aussi aux volets artistiques.

La coopération et le partenariat forment la base du succès. Les élèves, parents, enseignants et enseignantes venant de milieux différents unissent leurs efforts pour miser sur des objectifs visant la réussite individuelle et de groupe.

La diversité, une des caractéristiques de notre école maintenue depuis 1966, est représentée par les différentes origines ethniques du personnel et des élèves. La richesse de nos différences culturelles, langagières et expérientielles a créé une atmosphère de village à vision planétaire qui amène nos anciens élèves à réaliser leurs rêves à travers le monde entier.

Attentes

Parents:

L'école s'attend à ce que les parents participent au développement de leurs enfants en:

- encourageant une présence ponctuelle et assidue.
- travaillant avec leur enfant et l'école pour résoudre les inquiétudes.
- offrant une atmosphère familiale favorable à l'apprentissage et qui promeut la langue et la culture françaises.
- renforçant le Code de conduite.

Élèves:

L'école s'attend à ce que les élèves:

- fréquentent l'école avec assiduité et ponctualité.
- parlent français dans toutes leurs activités, qu'ils/elles s'adressent à leurs camarades ou aux membres du personnel.
- travaillent au maximum de leur capacité. Cela signifie participer en classe, finir les devoirs et respecter le droit des autres à l'apprentissage et au partage.
- respectent le bien-être, la sécurité et la propriété des autres. Cela signifie ne pas intimider, ni brutaliser d'autres personnes émotionnellement ou physiquement et ne pas endommager leur propriété.
- donnent le bon exemple en étant de bons modèles. Cela signifie aider ceux qui en ont besoin et être soucieux de la sécurité et de la propreté de l'école.
- sont responsables de leurs actions. Cela signifie qu'ils/elles réalisent qu'il y a toujours des choix à faire et que ces choix ont des conséquences soit positives soit négatives.
- observent le Code de conduite.

Enseignants/es

L'école s'attend à ce que les enseignants/es:

- développent avec les élèves des attentes accompagnées de conséquences raisonnables qui respectent les individus;
- assurent un environnement sécuritaire, positif et favorable à l'apprentissage;
- modélisent, enseignent et renforcent les comportements appropriés;
- soient ouverts et conscients des besoins de tous les élèves;
- renforcent le Code de conduite.

Administration du Code

Parents, élèves et personnel doivent comprendre et observer le code. Si des problèmes surgissent, ils seront résolus de la manière suivante:

- vérification de bonne compréhension,
- médiation entre les parties impliquées,
- consultation avec les parents.

Les conséquences pourront inclure:

- discussion, résolution de problème, perte de privilèges,
- revue du Code et des attentes de l'école,
- retenues, suspension, renvois
- réprimande, plan d'action, restitution, rencontre avec un conseiller,
- recours aux services étudiant, aux services communautaires,
- programmes alternatifs

Pour suspendre un élève le directeur suivra les politiques et les lois appropriées. Un élève peut-être suspendu de l'École pour certains comportements tels que:

- intimidation, harcèlement, ou tout autre comportement qui menace la sécurité de parents, d'élèves ou des membres du personnel.
- possession de drogues prohibées par la loi,
- vol ou dommages à l'école ou à la propriété d'autrui,

- jurons,
- opposition ouverte à l'autorité.

Ce code a pour intention d'aider les parents, les élèves et le personnel à établir des attentes pour une conduite personnelle et sociale propre à assurer un environnement sécuritaire, positif et favorable à l'apprentissage. Cela exige que tous les individus impliqués acceptent la responsabilité de leurs attitudes et de leurs actions.

Politique d'échec à l'intimidation

L'École française de Saskatoon croit aux valeurs universelles d'amour et de pardon. Ces valeurs humaines nous guident dans l'accomplissement de notre mission d'excellence, de diversité, à travers partenariats et coopération de tous les intervenants.

L'École française de Saskatoon croit au droit de tous les élèves à la sécurité, au bien-être et au respect à l'école. C'est dans cet esprit que les cas d'intimidation seront considérés. Notre communauté a la responsabilité de mettre en œuvre et d'appliquer la Charte des droits et des responsabilités pour assurer un milieu sécuritaire, positif et sécurisant dans lequel les élèves peuvent grandir et s'épanouir.

Définition de l'intimidation

L'intimidation est injuste et unilatérale. Elle se produit quand quelqu'un continue à blesser, effrayer, menacer, ou ne pas inclure quelqu'un par exprès.

❖ Intimidation directe :

- Entraîner le mal physique ou les menaces.
- Insulter ou s'engager dans les insultes.
- Dire à un enfant d'une manière méchante qu'il ou elle ne peut pas jouer.

❖ Intimidation indirecte :

- Propager des rumeurs ou des mensonges malveillants au sujet d'un enfant.
- Écrire le graffiti nuisible au sujet d'un enfant.
- Encourager d'autres à ne pas jouer avec un enfant en particulier.

❖ Intimidation sexuelle :

- Fabrication des plaisanteries ou des commentaires non désirés au sujet des parties du corps sexuelles.
- Partager des notes ou des images non désirées au sujet du sexe.
- S'engager dans des comportements physiquement intrusifs, tels que toucher ou saisir quelqu'un d'une manière sexuelle ou forcer quelqu'un à s'engager dans des comportements sexuels non désirés.

Rôles et responsabilités

L'efficacité de cette politique ne peut être assurée que par une communication ouverte et honnête entre tous les intervenants.

Chacun doit suivre notre Code de conduite et;

1) Les élèves de l'École française de Saskatoon doivent :

- être des modèles positifs et faire preuve de gentillesse envers les autres
 - éviter de commettre ou d'assister à des actes d'intimidation
 - s'impliquer activement dans l'échec à l'intimidation
- rapporter tout acte d'intimidation aux parents et /ou au personnel de l'école de façon ouverte et honnête.

2) Le personnel de l'École française de Saskatoon doit :

- traiter les cas d'intimidation selon l'âge des personnes impliquées
- être des modèles positifs et faire preuve de bienveillance envers les autres

- éviter de commettre ou d'assister à des actes d'intimidation
 - renforcer les initiatives d'échec à l'intimidation dans l'école
 - investiguer les rapports d'intimidation, appliquer les interventions et en faire le suivi
 - garder la communication ouverte entre l'école et la maison
 - encourager les élèves à rapporter les incidents d'intimidation et leur enseigner comment le faire.
- 3) Les parents/tuteurs de l'École française de Saskatoon et les membres de la communauté doivent :
- s'informer sur les comportements intimidants et les problèmes qui s'y rattachent.
 - informer l'école s'ils suspectent un cas d'intimidation
 - travailler avec l'école pour résoudre les incidents d'intimidation qui sont identifiés.

Procédures

Prévention

Le but à long terme est de prévenir les comportements d'intimidation. Cela s'accomplira par l'application du Code de conduite de notre école, de programmes tels que Second Step, Steps to Respect et autres programmes de développement des habiletés sociales, par l'établissement de règles pour la salle de classe et à travers une communication ouverte entre l'école et la maison.

Investigation

- Les soucis principaux sont avant tout la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- Les élèves impliqués seront disciplinés en fonction de leur âge.
- L'information pertinente sera compilée avec tous les élèves impliqués.
- Le degré d'implication des parents est laissé à la discrétion des enseignants et des administrateurs de l'école.
- Un formulaire de réflexion (STP - Stop Think Plan) pourrait être rempli.
- Un rapport d'incident d'intimidation pourrait être fait.

Administration du Code

- Les interventions et l'implication des parents dépendront :
 - de la sécurité et du bien-être des élèves
 - de l'âge et de la maturité des élèves impliqués
 - de la gravité du mal – physique ou émotionnel - subi par la victime
 - de comportements précédents
- Il se pourrait que l'aide du personnel des services aux élèves soit requise.
- Accuser faussement et intentionnellement un autre élève de comportement intimidant sera considéré comme un cas d'intimidation.

Quand la direction de l'école doit renvoyer un élève, les politiques et la législation appropriée s'appliquent. Les comportements entraînant la suspension sont :

- L'opposition à l'autorité
- Le vol ou les dommages à la propriété d'autrui
- L'utilisation de mots profanes
- L'agression, le harcèlement ou tout autre comportement qui menace la sécurité des élèves, des parents ou du personnel
- La possession illégale de drogues
- L'intimidation

Si ces comportements continuent, une gamme d'interventions pourrait être considérée parmi lesquelles :

- La direction de l'école ou une personne désignée pourrait faire un rapport de cas d'intimidation

- Les parents/tuteurs des élèves impliqués pourraient être invités à une réunion pour discuter de la participation de leur enfant dans l'incident et établir un plan d'action
- Une copie de ce plan d'action sera conservée par la direction ou par une personne désignée. Ce document sera consigné dans un dossier confidentiel et pourra être revu au besoin.

Cette politique sera présentée annuellement au personnel, aux élèves et aux parents. Elle sera jointe à un numéro du bulletin bimensuel de l'école et/ou insérée dans l'agenda des élèves. Elle sera aussi affichée sur le site Web de l'école.

Horaire quotidien

- première cloche8h45
- récréation du matin10h20-10h35
- heure du déjeuner.....récréation 11:50-12:35
.....déjeuner 12:10-12:35
- récréation de l'après-midi14h05 - 14h20
- fin des classes15h20
- départ des autobus15h30

Présence

Par souci de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, nous demandons que les parents appellent l'école si un enfant doit être absent pour toute raison. La coordinatrice de bureau contactera les parents des enfants qui ne sont pas arrivés avant 9h15 s'ils n'ont pas appelé l'École. Cette procédure a pour but d'aider à assurer la sécurité de nos élèves.

Le français à l'école

Le mandat de l'École française de Saskatoon est d'enseigner la langue française et de s'assurer que les élèves puissent communiquer aisément dans cette langue. Pour réussir dans cette tâche, autant d'activités que possible sont menées en français. L'École s'attend à ce que les élèves profitent de toutes les occasions pour s'entraîner à parler français que ce soit en classe, dans les couloirs ou dans la cour de récréation.

Surveillance

La surveillance est assurée par quatre surveillant.e.s à chaque récréation, trois dans la cour de l'école, le quatrième à l'intérieur de l'école. Pour le déjeuner de 12h10 à 12h35, deux surveillant.e.s circulent pendant que les élèves mangent dans leur salle de classe.

Routine et attentes pour l'élève

A. Dans la salle de classe

- être à l'heure (à son pupitre et prêt ou prête à travailler) à 8h50, 10h35, 12h35, 14h20;
- avoir tout le matériel nécessaire à sa disposition; cahiers/classeurs doivent être organisés et complets;
- les devoirs terminés et rendus à temps;
- respecter les règles et les règlements de chaque classe en accord avec le Code de conduite.
- les élèves de la maternelle et de la 8e année sont les seuls à avoir la permission d'entrer et de sortir par la porte sur la façade nord de l'école. Tous les autres élèves doivent entrer et sortir par les portes du côté est ou ouest de l'école.

B. Attentes en dehors des heures de classe

- les chaussures mouillées ou sales doivent être enlevées sur les tapis aux entrées. Quand les élèves sortent de l'école, ils/elles doivent porter leurs chaussures jusqu'à ces tapis avant de les mettre.
- les chapeaux, tuques et autres couvre-tête doivent être enlevés aux entrées.

- personne ne doit courir dans les couloirs.
- tout déplacement doit se faire en ordre.
- les élèves doivent avoir une paire de chaussures pour le gymnase et les porter.
- les élèves doivent sortir aux récréations toute l'année et doivent donc s'habiller selon les conditions météorologiques.

C. Les élèves peuvent rester à l'intérieur

- quand il pleut, quand le facteur de refroidissement atteint 1800, ou quand la température est au-dessous de -24 C.
- quand ils sont en convalescence, s'ils ont une note de leurs parents.

D. Attentes dans la cour de l'école

- les élèves doivent rester dans la cour de l'école.
- sont exclus:
 - la pelouse à l'avant de l'école
 - le terrain de stationnement
 - les buissons aux extrémités sud-est et nord-ouest de la cour
 - la ruelle à l'est de la cour
 - l'Avenue P
 - Il est interdit de lancer des boules de neiges.
 - Il est interdit d'utiliser des planches à roulette à l'école.
 - Bicyclettes - Pour réduire les risques d'accident, les élèves doivent faire très attention à leur arrivée ou à leur départ de l'école. Les bicyclettes doivent être cadenassées à l'endroit réservé à cet usage et personne ne peut jouer autour des bicyclettes.

E. Vêtements

- En règle générale, les shorts très courts, les débardeurs et les T-shirts très courts ne sont pas appropriés dans un milieu scolaire. On recommande également aux élèves de ne pas porter
- des chemises, des hauts, des chapeaux, etc. avec des messages ou des dessins de caractère sexuel ou grossiers. Tout élève dont les vêtements seraient inappropriés devra se changer ou
- sera envoyé à la maison pour se changer s'il n'a pas d'autres vêtements à l'école.
- Il est interdit de porter des couvre-tête à l'intérieur de l'école.

F. Sortir du terrain de l'école

- L'École est responsable de la sécurité des élèves depuis leur arrivée jusqu'à la fin des classes l'après-midi. Les élèves ne peuvent quitter l'école que pour déjeuner chez eux ou lorsqu'ils sont accompagnés par leurs parents. Les élèves doivent observer les règles et les règlements dans l'autobus scolaire ou pourraient perdre le privilège d'utiliser ce service.

G. Téléphone

- les élèves ne peuvent utiliser le téléphone qu'avec une permission écrite. L'enseignant.e titulaire déterminera la validité de leur raison pour utiliser le téléphone.

H. Déjeuner du midi

- Déjeuner à l'école est un privilège, pas un droit. Les élèves qui restent à l'école pour déjeuner sont surveillés par deux personnes payées pour cette tâche. Quelques règles de base assurent que les élèves puissent manger convenablement dans un climat reposant. Lait et lait au chocolat sont fournis pour \$1.00 chacun. Les élèves mangent à leur pupitre et sont responsables du nettoyage. Un avertissement sera donné aux élèves qui n'observent pas les règles et les règlements. Si le comportement persiste les parents sont avertis et si le comportement ne change pas l'élève perd le privilège de manger à l'école pendant un certain temps.

I. Bulletins d'information

- Un bulletin d'information est apporté à la maison chaque deuxième mardi par le plus jeune membre de chaque famille.